



# Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

## COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Emmanuel MACHON  
Responsable du Critérium fédéral  
☎ 03 21 69 62 40

Angres, le 24 février 2010

### FINALES DÉPARTEMENTALES par CLASSEMENT

Date : Dimanche 21 mars 2010  
Lieu : Complexe Sportif, rue du 19 mars 1962, DIVION  
Juge-Arbitre : Yves RONDEAU  
Délégué : Emmanuel MACHON  
Club organisateur : AS TT DIVION

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les finales départementales par classement sont ouvertes aux joueurs ayant moins de 1600 points, à l'exception des catégories Poussins, Benjamins et Minimes.

Les catégories féminines doivent s'inscrire directement à l'échelon régional.

Les joueurs n'ayant pas participé au Critérium Fédéral de la saison en cours ou ayant été exclus, peuvent s'inscrire aux finales départementales par classement en s'acquittant d'un droit d'inscription d'un montant égal à celui de leur inscription au Critérium Fédéral en début de saison.

- Seniors 30,00 € (sur la licence doit être inscrit les mentions Seniors ou Vétérans)
- Juniors 17,50 € (sur la licence doit être inscrit la mention Juniors)
- Cadets 15,50 € (sur la licence doit être inscrit la mention Cadets)

Le chèque est à libeller à l'ordre du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

Les finales départementales par classement comportent 4 tableaux Messieurs. Les classements à prendre en compte sont ceux publiés pour la seconde phase 2009/2010

#### LES TABLEAUX :

Les horaires de ces tableaux seront communiqués ultérieurement.

<b>MESSIEURS – Cadets / Juniors / Seniors / Vétérans</b>	
<b>tableau M 9</b>	Joueurs ayant un nombre de points inférieur à 900 points
<b>tableau M 11</b>	Joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1100 points
<b>tableau M 13</b>	Joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1300 points
<b>tableau M 16</b>	Joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1600 points

## DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- ⊙ La tenue réglementaire est obligatoire.
- ⊙ Tous les joueurs sont tenus d'être présents ½ heure avant le début du tableau pour lequel ils se sont engagés.
- ⊙ Les rencontres se joueront avec des balles blanches (maillots et shorts blancs interdits).
- ⊙ Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches (3/2, 3/1 et 3/0).
- ⊙ Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois ou quatre.
  - \* Deux joueurs d'un même club ne doivent pas figurer dans la même poule.
- ⊙ A l'issue des poules, les participants sont placés dans un tableau final de la manière suivante :
  - les premiers de chaque poule, par tirage au sort intégral ;
  - les deuxièmes de chaque poule, par tirage au sort, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs ;
  - les troisièmes de chaque poule, par tirage au sort, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.
  - les quatrièmes de chaque poule, par tirage au sort, dans le même demi-tableau que leurs premiers de poule, mais dans le quart opposé.
- ⊙ Le tableau se déroule par élimination directe et classement intégral ou partiel selon les cas.
- ⊙ L'arbitrage est effectué : en poule, par le joueur ou la joueuse libre ;  
dans le tableau, par les joueurs ou joueuses désignés par le Juge-Arbitre.
- ⊙ Les joueurs ou joueuses éliminés ne peuvent quitter la compétition sans l'autorisation du Juge-Arbitre et sont tenus d'arbitrer au moins une fois après leur élimination.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour plus de détails, voir les " Règlements sportifs 2009", pages 146.

## QUALIFIÉS DÉPARTEMENTAUX :

Le quota des qualifiés pour les finales régionales sera connu ultérieurement.

Les finales régionales auront lieu dans cette même salle de DIVION, le Dimanche 16 Mai 2010.  
Pour les joueurs qualifiés et les remplaçants, un bulletin de confirmation de participation à l'épreuve régionale sera établie et à rendre lors des finales départementales.

Tous les clubs concernés doivent renvoyer la fiche N° 16 au Secrétariat du Comité pour confirmer l'inscription des joueuses et joueurs pour le **Vendredi 12 Mars 2010**.

Passé cette date, aucune inscription ne sera plus acceptée.

Pour les personnes inscrites et absentes le jour des finales, le club sera pénalisé d'une amende de 10 € sauf présentation d'un certificat médical.

Une buvette avec restauration rapide sera à la disposition des participants et des accompagnateurs.

Dimanche 21 mars 2010

**Fiche N° 16**

Retour pour le : 12 mars 2010